

À RETENIR EN CAS D'INTEMPÉRIES

- Les interruptions du transport scolaire sont annoncées à 6 h 30 par différents moyens de communication.
- Les écoles, les services de garde et les centres demeurent ouverts pour accueillir les élèves.
- Malgré la décision de maintenir le transport ou en cas de froid extrême, un parent peut décider de garder son enfant à la maison.
- Le retard ou l'annulation du transport scolaire peut varier selon le secteur : **Malartic, Senneterre et Val-d'Or.**



L'évaluation de la situation se fait entre 5 h 30 et 6 h 30 à l'aide de différentes données recueillies auprès d'Environnement Canada, de la Sûreté du Québec ainsi que des transporteurs des différents secteurs de notre territoire (Malartic, Senneterre et Val-d'Or).

Étant donné l'étendue du territoire du Centre de services scolaire, les conditions climatiques peuvent varier d'un endroit à l'autre et peuvent entraîner le retard ou l'annulation du transport scolaire selon le secteur.

Voici quelques exemples : brouillard, verglas, froid intense, routes rurales glacées...

CONNAÎTRE L'ÉTAT DE SITUATION DU TRANSPORT

- **ALERTE-TRANSPORT par texto.**
Une façon simple et rapide d'être informé.
Pour s'inscrire: cssob.gouv.qc.ca/alerte-transport 
- Consultez le www.cssob.gouv.qc.ca/transport-scolaire.
- Rendez-vous sur le profil Facebook du Centre de services scolaire.
- Surveillez les informations diffusées par les médias locaux.



Si votre autobus a plus de 15 minutes de retard, il est possible de communiquer avec votre transporteur:

Secteur Val-d'Or et Malartic
Autobus Maheux : 819 825-4767

Secteur Senneterre
Autobus Maheux : 819 825-4767
Transport Ayotte : 819 856-5187



DIFFÉRENTS SCÉNARIOS EN CAS D'INTEMPÉRIES

TRANSPORT RETARDÉ DE 4 HEURES

- Le transport scolaire est suspendu le matin.
- La décision de reprendre ou non le transport pour l'après-midi se fait à **10 h 30.**
- Si reprise du service, les autobus passeront 4 heures plus tard que l'horaire du matin.

Exemple : Si l'élève embarque à 7 h 40, l'autobus passera à 11 h 40.

TRANSPORT ANNULÉ POUR LA JOURNÉE

- Le transport scolaire est annulé pour la journée.
- Le parent qui a conduit son enfant à l'école est responsable de son retour à la maison.

SITUATION EXCEPTIONNELLE : RETOUR À LA MAISON DEVANCÉ

Exceptionnellement, si le retour à la maison doit être devancé :

- les parents sont avisés de cette situation;
- des mesures sont mises en place pour planifier le retour à la maison plus tôt;
- les services de garde peuvent accueillir les élèves au besoin.

Veillez prendre note que le lendemain d'une forte tempête, il est possible que le transport ait du retard ou ne puisse se rendre sur certaines routes des milieux ruraux. Dans ce dernier cas, les parents sont avisés.